

Liberté

Liberté d'expression

de

Michella

603 gr2

Encadrée par Mme Debailly

« La liberté d'expression est le droit pour tout homme de penser, dire, publier, exprimer ses opinions publiquement sans crainte. »

En France, ce droit est garanti dans l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La liberté d'expression a certaines limites en France. Quelles sont ces limites ?

Ce sont des limites qu'on n'a pas le droit de dépasser :

- il faut respecter le devoir de réserve pour certaines personnes qui travaillent pour l'Etat français,
- il faut respecter le secret professionnel dans certains métiers comme les docteurs,
- il ne faut pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image,
- il ne faut pas tenir des propos diffamatoires : ça veut dire que, par exemple, je n'ai pas le droit d'accuser un camarade sans preuve,
- il ne faut pas tenir des propos malveillants : je n'ai pas le droit, par exemple, d'insulter un camarade parce qu'il est noir, homosexuel, handicapé ou musulman.

Que serions-nous sans liberté d'expression ? Posez-vous la question !

Vivre sans liberté d'expression ? Non ! Pas question !

Que serions-nous sans le droit à la différence d'idées ? de croyances ? d'opinions ? Un peuple de clone ! Une société de robots sans âmes !

Car vivre sans liberté d'expression, ça veut dire ne pas avoir le droit de dire ce qu'on pense, de débattre, de discuter.

La liberté n'existe pas partout.

Il y a des pays où des femmes et des hommes sont emprisonnés uniquement parce qu'ils ont dit ce qu'ils pensaient, parce qu'ils ont utilisé leur droit à la liberté d'expression.

Par exemple, un blogueur, Raif Badawi, a été condamné en mai 2014 à 10 ans de prison et 1.000 coups de fouet. Il a été condamné uniquement parce qu'il a créé un forum de discussion en ligne sur son blog. Il a été flagellé en public de 50 coups de fouet.

A l'opposé, la liberté d'expression est totale aux Etats-Unis : elle n'a pas de limite. On peut critiquer qui on veut. On peut dire ce qu'on veut.